

## CADRE REGLEMENTAIRE

**L'article R.421-20 du Code de l'éducation** prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

**L'article D.411-2 du Code de l'éducation** prévoit également que le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

**Circulaire 2016-045 du 29-3-2016** : « Améliorer le climat scolaire pour une École sereine et citoyenne » : généralisation et structuration des groupes académiques.

**L'article 5 de la loi pour une École de la confiance** consacre le droit à une scolarité sans harcèlement.

*Les différentes recherches sur le sujet montrent que la plupart du temps la violence est agi à l'intérieur de l'établissement. Les « micro-violences » lorsqu'elles se multiplient et s'additionnent, ont des conséquences majeures sur les individus (élèves, personnels, parents) et la communauté éducative.*

*L'absence de plan de prévention de la violence et du harcèlement engage la responsabilité des chefs d'établissement. L'Etat a été mis en cause dans deux affaires de harcèlement du fait d'une défaillance dans l'organisation du service public.*

## CONTACT

### Référents académiques :

Isabelle Janin, CTSS - Rectorat  
[Isabelle.janin@ac-lyon.fr](mailto:Isabelle.janin@ac-lyon.fr) 04.72.80.63.79  
Damien Durand, IA IPR-EVS  
[Damien.durand1@ac-lyon.fr](mailto:Damien.durand1@ac-lyon.fr)

### Référents départementaux :

DSDEN de l'Ain :  
[Christel.quilbert@ac-lyon.fr](mailto:Christel.quilbert@ac-lyon.fr) 04.74.21.29.28  
[Yann.Pierne@ac-lyon.fr](mailto:Yann.Pierne@ac-lyon.fr) 04.74.21.29.28  
[Patricia.Lacroix@ac-lyon.fr](mailto:Patricia.Lacroix@ac-lyon.fr) 04.74.21.29.28

DSDEN de la Loire :  
[Maria.Forissier@ac-lyon.fr](mailto:Maria.Forissier@ac-lyon.fr) 04.77.81.41.81  
[Nora.Khenouf1@ac-lyon.fr](mailto:Nora.Khenouf1@ac-lyon.fr) 04.77.81.41.81  
[Laetitia.Valentin@ac-lyon.fr](mailto:Laetitia.Valentin@ac-lyon.fr) 04.77.81.41.84

DSDEN du Rhône :  
Cyrille Seguin [ce.ia69-cab@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-cab@ac-lyon.fr)  
[Agnes.dauce@ac-lyon.fr](mailto:Agnes.dauce@ac-lyon.fr) 04.72.80.69.77  
[Laureline.lmhoff@ac-lyon.fr](mailto:Laureline.lmhoff@ac-lyon.fr) 04.72.80.69.77

**Déléguée Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne** : Léda Carret [davlc@ac-lyon.fr](mailto:davlc@ac-lyon.fr)

### Demande de formation de proximité (FIL)

« **Harcèlement** » ou « **climat scolaire** » :  
<https://www.ac-lyon.fr/documents-telechargeables-121833> à adresser à [dfie@ac-lyon.fr](mailto:dfie@ac-lyon.fr) avec copie aux référents académiques.

## NUMEROS VERTS

### Lignes nationales :

- **3020**
- **3018** : Situations de cyber-harcèlement-Net Ecoute

**Ligne académique** : 0800 409 409



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN DE PREVENTION DU HARCELEMENT

## POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN, AGIR CONTRE LE HARCELEMENT ENTRE ELEVES

*Enjeu majeur dans la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire, la question du climat scolaire doit concerner l'ensemble de la communauté éducative.*

- Enjeux de réussite scolaire
- Enjeux de bien-être pour tous : élèves et adultes
- Enjeux de société : pose la question du vivre ensemble et de la citoyenneté

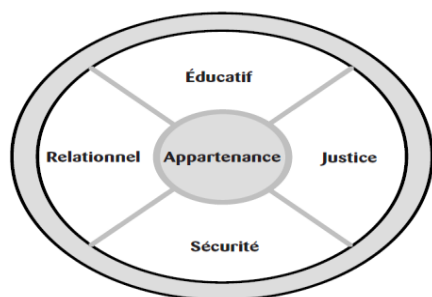
<https://www.education.gouv.fr/climat-scolaire-et-prevention-des-violences-11918>

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/plan-de-prevention-pour-les-ecoles-les-colleges-et-les-lycees/>

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/professionnels/ID206/prevenir-et-gerer-le-harcelement-entre-elevés>

## LES ETAPES DE LA DÉMARCHE DE PROJET PARTICIPATIVE

- **Faire ensemble : participation et travail d'équipe.** Etre attentif à la qualité des relations interpersonnelles, aux valeurs de référence, et aux règles que l'on institue dans le processus de construction des projets du PPH.
- **Savoir où l'on va : un processus qui fait sens.** Identifier les buts visés, les attentes,
- **Prendre en compte l'ensemble des facettes du climat scolaire :**



- **Construire sur mesure :** prendre en compte les spécificités de chaque contexte (environnement, histoire, les réussites et difficultés dans les précédentes démarches entreprises, etc). Possibilité de solliciter une **enquête locale « climat scolaire »** auprès de Déborah Viallon au **04 72 80 64 93**.
- **Se donner les moyens pour réussir :** profiler un projet à la mesure des forces vives et des ressources disponibles. Se méfier des projets trop ambitieux ou trop chronophages en terme de temps ou de ressources.
- **Suivi et Evaluation :** Tableau de bord vie scolaire. Récurrences des incidents vie scolaire. Evaluation des actions.

## PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT

### INFORMER PREVENIR FORMER PRENDRE EN CHARGE

- **Sous l'impulsion du chef.fe d'établissement, constituer une équipe** ressource intégrant des enseignant.es,
- **Former cette équipe à la méthode de la préoccupation partagée** (méthode PIKAS) :

<https://www.reseau-canope.fr/notice/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>

#### Demander une formation (FIL)

<https://www.ac-lyon.fr/demandes-de-formation-121829>

- **Rédiger un protocole de prise en charge :** vote en CA et présentation aux familles,
- **Développer la participation des élèves :** ambassadeurs contre le harcèlement, sentinelles et référents, médiation par les pairs,

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/dispositif-des-ambassadeurs-collegiens/>

- **Conduire tout au long de l'année des actions de sensibilisation** autour des questions du « vivre ensemble » (journée NAH, concours NAH, lutte contre les discriminations : homophobie, racisme, égalité filles/garçons, etc.) Organiser des événements, expositions, débats, quizz, théâtre forum. **Associer élèves et parents.**

## DES RESSOURCES ACADEMIQUES A DISPOSITION DES EQUIPES

- Deux référents académiques en charge de l'organisation de la politique éducative de prévention du harcèlement entre élèves : organisation du concours NAH, de la formation des adultes et de la formation académique des lycéens ambassadeurs/drices
- Trois référents départementaux dans chaque DSDEN : aide à la mise en place de plans de prévention, à la prise en charge des situations et à la formation des collégiens ambassadeurs/drices
- Un réseau départemental d'intervention
- Des formations au plan académique de formation
- Cinquante formateurs.trices académiques formé.es à la méthode de la préoccupation partagée (Pikas) : interviennent dans le cadre de FIL harcèlement et FIL Climat scolaire

### Guides thématiques, cahiers d'activité, paroles d'expert, outils de sensibilisation, outils d'autodiagnostic :

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>  
<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/utiliser-les-outils-dautodiagnostic.html>

# NON AU HARCELEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

**3020** Service & appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H  
SAMEDI DE 9H À 18H